## Pêches

de susciter un peu d'enthousiasme pour son parti dans une région difficile du pays. Je cite:

Et quelle est la position de nos amis conservateurs maintenant? Ils parlent courageusement d'une limite de 50 milles. C'est celle que revendique la petite Islande, aussi pourquoi le Canada ne pourrait-il en faire autant. C'est là la façon de penser des conservateurs.

J'indique seulement à la Chambre qu'à cause de notre désillusion concernant l'efficacité des accords internationaux tels que la CIPAN, nous, de notre parti, avons adopté officiellement à l'automne dernier la résolution que j'ai lue. Je pense que ce doit être la faute de cet organisme. Je ne pense pas que ce soit le manque de dynamisme dont a fait preuve le ministre pour faire participer le Canada à cet organisme. Et ainsi ce doit être à cause du manque de succès de cet organisme, ou au moins partiellement pour cette raison, que le ministre en est venu à présenter une exigence vigoureuse à la conférence sur le droit de la mer pour l'extension de nos droits aux eaux recouvrant le plateau et les pentes continentales.

En vérité, c'est plutôt à un coup mesquin que le ministre de l'Environnement a eu recours lorsqu'il était au Nouveau-Brunswick, mais je reconnais la situation difficile dans laquelle il se trouvait en essavant de provoquer un peu d'excitation dans son parti. Je lui dis qu'il ferait mieux de se mettre au travail; s'il le fait, bien des députés l'appuieront de ce côté-ci. A mon avis, il ferait mieux, au sein de la Commission internationale des pêches de l'Atlantique du nord-ouest, d'œuvrer à protéger les espèces, au moins tant que nous nous fierons à la CIPAN. Il ferait mieux de se mettre à surveiller suffisamment, ce qui ne semble pas être le cas actuellement. De fait, monsieur l'Orateur, si je puis me permettre de lui donner un petit conseil dont, j'espère, il ne s'offusquera pas, il serait plus utile pour les pêcheurs qu'il se mette au travail et fournisse la surveillance et la protection nécessaires, au lieu de

Pour conclure, je voudrais seulement dire ceci: Nous voulons voir la protection; nous voulons voir la conservation; nous voulons voir le Canada gérer nos ressources marines dans les eaux des pentes et des plateaux continentaux. Ceux d'entre nous qui vivent au bord de la mer ne sont pas heureux de voir le ministre jouer avec cette question. Nous voulons le voir se mettre à l'œuvre et nous l'appuierons.

M. Thomas S. Barnett (Comox-Alberni): Monsieur l'Orateur, je suis très heureux de prendre la parole et, au nom du Nouveau parti démocratique, d'affirmer notre appui pour la motion inscrite au Feuilleton par le chef de l'opposition (M. Stanfield) en vue d'une étude aujourd'hui. A mon avis, il est important de reconnaître que, lorsque la Chambre est saisie d'une motion de ce genre, cela montre que nous avons des idées avancées dans le domaine de la conservation des ressources marines au large de nos côtes.

Nous devrions tous, comme députés, être prêts à admettre que pendant nombre d'années nous avons cherché, à tâtons, une façon plus adéquate de conserver ces ressources et de protéger les intérêts justifiés des Canadiens qui vont en mer pour pêcher.

Le chef de l'opposition a fait preuve d'une réserve très louable—c'était peut-être sa façon de parler—en faisant allusion au discours que le ministre a prononcé à St. Andrews (Nouveau-Brunswick) le 26 mai. C'était visiblement un discours politique. Loin de moi l'idée de dire que les ministres de la Couronne ne devraient pas faire à l'occasion des discours politiques! Mais, monsieur l'Orateur, les notes relatives à ce discours nous ont été distri-

buées sur le papier à lettre officiel du ministre des Pêches et lorsque cela se produit nous sommes portés à espérer qu'il s'agit au moins essentiellement d'exposés de principes sérieux. Je répète qu'il s'agissait de toute évidence d'un discours politique mais ce qu'il nous faut éclaircir, car cela ne l'a pas encore été, c'est dans quelle mesure ce discours représente la politique officielle du gouvernement canadien.

Le chef de l'opposition s'est adressé au secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. Sharp). Je suis tout à fait d'accord avec lui qu'il est grand temps que celui-ci nous fasse enfin connaître ses opinions pour que nous sachions exactement quelle est la politique étrangère du Canada afin d'élaborer une étude du droit de la mer qui protégera les intérêts du Canada. Il me semble que l'on abandonne souvent ce genre de questions au ministre des Pêches, et que l'on ne tient pas assez compte du fait que, dans ce domaine au moins, il s'agit pour nous, et pour d'autres pays, d'un très grand nombre de questions importantes qui ont de très fortes répercussions sur nos intérêts et certainement sur les ressources dont disposera le monde pour ce qui est des aliments riches en protéine.

Lorsque je suis arrivé à la Chambre, nous vivions certainement dans une ère différente. A cette époque, le Canada avait réglé cette question, et l'on peut dire à juste titre qu'avec les différents traités et accords bilatéraux cela n'avait pas été trop mal. Somme toute on ne souffrait pas encore de la concurrence des flottes de pêche en haute mer d'autres pays. Il s'agissait donc de traités bilatéraux. On s'aperçut plus tard que cela ne suffisait point, qu'il fallait reconsidérer la question afin de savoir si nous devions, pour notre part ou avec d'autres pays, revendiquer une juridiction accrue.

J'ai été très choqué par le discours qu'a fait le ministre des Pêches à St. Andrews, Nouveau-Brunswick. Il a en effet attaqué très injustement et sans aucune objectivité la position actuelle du parti conservateur. S'il y a un problème au sujet duquel la Chambre devrait essayer de mettre de côté toutes considérations étroites et partisanes, et parler d'une voix unie pour tout le Canada, c'est bien celui de notre position en ce qui concerne notre juridiction sur les ressources maritimes.

## • (1540)

## Des voix: Bravo!

M. Barnett: J'espère que le ministre des Pêches et le secrétaire d'État aux Affaires extérieures nous diront au cours du débat si les remarques plutôt extravagantes faites à L'Association Charlotte-Carleton du parti libéral représentent la position que le Canada adoptera à la prochaine conférence des Nations Unies sur le droit de la mer. Ce n'est pas à moi de me mêler de la question de savoir quelle pelle se moque de quel fourgon; mais dans ce contexte, je ne peux m'empêcher d'attirer l'attention de la Chambre sur un petit article paru dans le Journal d'Ottawa du 31 mai dans lequel M. Henry Heald déclare:

Si quelqu'un peut prétendre à la gloire d'avoir vu loin en repoussant les limites de pêche, ce devrait être Frank Howard (NPD—Skeena) qui réclamait des mesures énergiques même avant l'élection de M. Davis au Parlement. Il incita constamment le gouvernement à prendre une mesure énergique, celle de remplacer la vieille limite de 3 milles par une zone de pêche de 12 milles d'un cap à l'autre.